

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 1^{ER} JUILLET 2010**

Délibération
n° 2010.07. 82.B

**Parc d'activités des
Molines Sud à
Angoulême : travaux
préalables de
défrichement**

LE PREMIER JUILLET DEUX MILLE DIX à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **25 juin 2010**

Secrétaire de séance : Jean-François DAURE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, André BONICHON, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Brigitte BAPTISTE à Michel GERMANEAU

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Fabienne GODICHAUD, Bernard CONTAMINE

**PARC D'ACTIVITES DES MOLINES SUD A ANGOULEME : TRAVAUX PREALABLES DE
DEFRICHEMENT**

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'ORU d'Angoulême, le Grand Angoulême a réalisé le Village d'Entreprises des Molines. Il s'agit d'un ensemble immobilier d'une dizaine de cellules louées à des très petites entreprises dans des domaines d'activités variés (agencement de magasins, automatismes industriels, bâtiment, etc.).

Face au succès de cette opération en matière de remplissage, le Grand Angoulême s'est engagé dans l'aménagement d'une zone d'activités sur des terrains voisins.

Il s'agit par ailleurs de conforter la vocation économique de ce secteur mais aussi de répondre aux besoins fonciers de certaines entreprises (localisation à l'intérieur de la rocade, petits terrains).

Dans la continuité des aménagements de parcs d'activités très qualitatifs déjà réalisés, il s'agit de créer des terrains à bâtir destinés à être vendus à des entreprises (artisanat, services aux entreprises...).

Les études de maîtrise d'œuvre sont en cours et sont assurées par la société SCE de La Rochelle. La livraison des travaux est prévue pour la fin du premier semestre 2011.

Le diagnostic archéologique est prévu à partir du mois de septembre.

Le terrain étant arboré (strate principalement arbustive), il est nécessaire de procéder au défrichage des terrains. Ces travaux comprennent :

- Le tri et l'enlèvement des déchets de toute nature qui se trouvent sur le site.
- Le débroussaillage des végétaux arbustifs ligneux exclusivement ayant poussé sur le site.
- Le débitage des arbres morts sur pied, l'abattage et le débitage des chablis (arbres tombés).
- L'évacuation de tous les produits issus du débroussaillage, et du bois issus de la coupe des arbres couchés ou morts avec la mise en œuvre d'une filière de valorisation des déchets (bois exploitable en bois de chauffage, broyat de branches en paillage après séchage sur plate-forme, déchets verts non lignifiés en produit de compostage).

Aucun arbre sur pied ne sera à tailler ou abattre. Les cépées de noisetier seront également laissées sur pied. Seuls les massifs arbustifs essentiellement constitués de fragons, les jeunes plants de conifères les pieds de houx ou autres essences ainsi que les ronciers seront éliminés.

Une demande d'autorisation de défrichage a été formulée auprès des services de la Direction Départementale des Territoires de la Charente.

La réalisation de ces travaux nécessite la passation d'un marché ayant pour objet le défrichage des terrains.

Ces prestations ont été estimées à 87 600 € HT, soit 104 769,60 € TTC.

Ces prestations de défrichage sont cumulables avec les travaux d'aménagement du parc des Molines sud d'un montant estimatif de 900 000 € HT.

La procédure à mettre en œuvre sera un marché à procédure adaptée lancé en application de l'article 28 du code des marchés publics.

La nouvelle réglementation des marchés publics a relevé le seuil obligeant à recourir à l'appel d'offres pour les marchés de travaux. Ainsi, il est possible de réaliser un marché à procédure adaptée. Toutefois, le code oblige à prendre une délibération au-delà de 193 000 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 juin 2010,

Je vous propose

D'APPROUVER les éléments essentiels du dossier de consultation des entreprises mentionnés ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer le marché à intervenir ainsi que le marché négocié en cas de procédure infructueuse et les actes afférents à une résiliation éventuelle.

D'IMPUTER la dépense au budget Annexe Développement Economique – article 6055.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2010	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2010